

**-université  
— Lumière  
— Lyon 2**

**DEMANDES D'ADMISSION EN NON-VALEUR  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 NOVEMBRE 2025**

"L'admission en non-valeur peut être demandée par le comptable dès que la créance lui paraît irrécouvrable, l'irrécouvrabilité pouvant trouver son origine dans la situation du débiteur (insolvabilité, disparition...), dans le refus de l'ordonnateur d'autoriser les poursuites ou encore dans l'échec du recouvrement amiable (créance inférieure aux seuils des poursuites). L'admission en non-valeur ne modifie pas les droits de l'organisme vis-à-vis de son débiteur et ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur reviendrait à meilleure fortune.

L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable, les créances irrécouvrables."

Article 193-Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, modifié par Décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 - art. 32  
"Sur délibération de l'organe délibérant prisé après avis de l'agent comptable, les créances de l'organisme peuvent faire l'objet d'une admission en non-valeur, lorsque la créance est irrécouvrable au sens des dispositions de l'article R. 276-2 du livre des procédures fiscales."

Exercice	Client	Numéro de facture ou de pièce	Montant initial	MONTANT ANNUÉ	NATURE DE LA CRÉANCE	DIPLOMATION	MOTIF ANNUÉ	ACTIONS ENTREPRISES ET COMMENTAIRES
2022	14576	210040342	450,00 €	250,00 €	STAGE DE LANGUE		Pas de saisie possible	Relances amiables infructueuses Mise en demeure par LRAR réceptionnée Absence d'informations personnelles; Pas de saisie possible.
2023	14779	210041980	1 020,00 €	1 020,00 €	FORMATION CONTINUE L3 FORSE	Admis	Saisie infructueuse	Relances amiables infructueuses Mise en demeure par LRAR réceptionnée Saisie employeur infructueuse. Saisies bancaires infructueuses.
2023	16701	210045403	1 060,00 €	824,00 €	FORMATION CONTINUE L3 FORSE	Défaillant	Saisie infructueuse	Relances amiables infructueuses Mise en demeure par LRAR réceptionnée Saisie employeur infructueuse. Saisies bancaires infructueuses.
2023	11011	210044646	450,00 €	164,16 €	STAGE DE LANGUE		Saisie infructueuse	Relances amiables infructueuses Mise en demeure par LBAR pli avisé non réclamé Saisie employeur partiellement fructueuse. Saisies bancaires infructueuses.
2024	17381	210047554	53,00 €	53,00 €	REMBOURSEMENT SORTIE SKI		Pas de saisie possible	Relances amiables infructueuses Mise en demeure par LBAR destinataire inconnu. Inconnu des bases fiscales. Pas d'employeur.
2024	16629	210045417	1 060,00 €	134,00 €	FORMATION CONTINUE L3 FORSE	Admis	Pas de saisie possible	Relances amiables. Contact mail, mise en place d'un échéancier partiellement respecté Mise en demeure par LBAR destinataire inconnu Pas d'employeur

Exercice	Client	Numéro de facture ou de pièce	Montant initial	MONTANT ANV	NATURE DE LA CRÉANCE	DIPLOMATATION	MOTIF ANV	ACTIONS ENTREPRISES ET COMMENTAIRES
2024	14798	210046411	265,00 €	99,40 €	FORMATION CONTINUE L3 FORSE	Admis	Saisie infructueuse	Relances amiables infructueuses Mise en demeure par LRAR réceptionnée Saisie employeur infructueuse. Saisie bancaire
					<b>TOTAL</b>		<b>2 544,56 €</b>	

Arrêté le présent état à la somme de :

DEUX MILLE CINQ CENT QUARANTE QUATRE EUROS ET CINQUANTE SIX CENTIMES

Le 13 novembre 2024

L'AGENT COMPTABLE  
ACADEMIE DE LYON  
UNIVERSITE LUMIERE  
LYON 2  
DÉPARTEMENT ACADEMIQUE  
UNIVERSITE DE LYON

Déborah JACOB